

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 27 novembre 2009

CG 09/4^{ème}/I-06

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

REMISES GRACIEUSES

—

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation des titres de recettes et ordres de reversement, émis pour la plupart sur l'exercice en cours, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant de la requête tendant à la remise gracieuse de frais d'analyses vétérinaires s'élève à 147,00 €. Il s'agit du titre de recettes n°469, rôle 24 de 2009.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition et ratifier l'inscription des crédits équivalents sur l'article 65741 sous fonction 921 de la Décision Modificative n°2 de 2009.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide la remise gracieuse de frais d'analyses vétérinaires d'un montant de 147,00 € (titre de recettes n° 469, rôle 24 de 2009) ;
- Ratifie l'inscription des crédits équivalents à l'article 65741, sous-fonction 921 du Laboratoire vétérinaire départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,